

**Annulation de représentation
Remboursement par virement**

**VILLENEUVE
EN SCÈNE**
Théâtre en itinérance
SALAIRI D'ART EN AVIGNON
23 - 24 - 25
OCTOBRE 2020
ANNULATION



Villeneuve en Scène LA TORTUE DE GAUGUIN

Procédure

1°/ Remplir, signer et dater cette fiche

Cas n°1 : Vous avez les billets nominatifs en votre possession , les joindre aux documents,

Cas n°2 : Les billets sont en notre possession, nous les joindrons à votre fiche dès réception (il est inutile de se déplacer)

2°/Joindre un RIB au porteur du même nom que le(s) billet(s)

3°/Fiche et RIB à retourner par courrier avant le 31 octobre 2020

FESTIVAL VILLENEUVE EN SCÈNE

2, rue de la République

30 400 Villeneuve lez Avignon

Au-delà de cette date, la demande de remboursement ne sera pas prise en compte

Le Festival Villeneuve en Scène est géré par une Régie Autonome Personnalisée «Régie Festivals».

Sa gestion bancaire dépend du Trésor Public. Aussi, le remboursement sur votre compte bancaire sera effectué par le Centre des Finances Publiques dans un délais de 3 mois, au plus tard, après réception de votre courrier.

Merci par avance de votre compréhension

MME.

M.

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Nombre de billets :

Montant total :

Mode de paiement :

CB

Espèces

Chèque

Signature :